

Nicolas DUPONT-AIGNAN

1/ Organisation institutionnelle de la France

Je suis favorable à une pause dans le processus de décentralisation, de manière à consolider l'existant et d'en améliorer le fonctionnement. En revanche, il nous faut revenir sur la réforme des collectivités territoriales, qui n'a en fait que pour conséquences de supprimer la représentation des petites formations dans les territoires, de museler les libertés communales au profit d'intercommunalités forcées (à l'image des mariages du même nom), de vider de sa substance l'échelon départemental, d'imposer la suprématie des partis dominants dans la démocratie locale et de politiser de manière contreproductive la vie politique cantonale, où l'existence actuelle de nombreux élus indépendants et sans étiquette garantit une représentation efficace et légitime des habitants.

Je propose donc de maintenir et renforcer la commune ainsi que le département, comme cellules de base de notre République. Je propose en conséquence de supprimer les conseils régionaux dans leur forme actuelle, les assemblées régionales étant désormais la simple émanation des conseils généraux, qui jouent un rôle déterminant dans le maillage du territoire et sa représentation.

2/ Répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités

Avant d'être candidat à l'élection présidentielle et contrairement à tous

les autres prétendants à l'Elysée, j'ai été et suis encore maire et président d'une intercommunalité. Ainsi, je sais parfaitement les ambiguïtés et les inquiétudes qui traversent les acteurs de la politique locale. J'estime nécessaire en effet que les relations entre Etat et collectivités locales soient profondément et durablement améliorées. L'essentiel demeure à mes yeux de rétablir un climat de confiance, institutionnel et politique, entre l'Etat central et les collectivités territoriales, gravement entamé par la désastreuse réforme de la décentralisation, engagée par le pouvoir sortant. Il faut, comme vous le soulignez, que l'Etat prenne toutes ses responsabilités dans les politiques qu'il engage, et qu'il cesse de transférer des missions aux collectivités locales à seule fin de s'en décharger, sans toujours confier les moyens pérennes adéquats.

3/ Relations entre les divers niveaux de collectivités

Si chaque collectivité concernée est associée à la prise de décision et à la gouvernance de dispositifs mis en place, je suis favorable à davantage d'autonomie dans l'organisation de leur coopération.

4/ Intercommunalité

Il nous faut rapprocher le pouvoir du citoyen, et donc réaffirmer le rôle central de la commune et du département dans l'organisation territoriale de notre pays. De même il m'apparaît évident de maintenir la commune comme cellule démocratique de base de l'organisation du territoire avec une garantie de son autonomie financière. Cela nécessiterait de mettre fin à l'obligation de financement des projets à hauteur de 20% auxquels sont

soumis les communes, ce qui ne peut que défavoriser les petites communes, et instaurer un véritable système national de péréquation financière pour maintenir une solidarité entre les territoires de la République. C'est cela qui permettra de renforcer la cohésion territoriale de notre pays.

De plus, j'ai toujours considéré que l'obligation préfectorale pour toute commune de se regrouper en intercommunalité est une mesure d'un autoritarisme d'un autre âge. Je suis partisan de sa suppression afin de privilégier l'achèvement déjà très avancé de la carte intercommunale par des incitations financières et, surtout, autour de projets et d'objectifs structurants pour les communes et leurs habitants. Seule une démarche de projets et d'objectifs partagés est valable en matière d'intercommunalité.

Suite à cela, il pourra en effet être intéressant de débattre du mode d'élection des délégués communautaires et s'il est nécessaire de renforcer les grandes métropoles.

5/ Système financier et fiscal

Je pense qu'il est nécessaire de donner davantage d'autonomie aux communes en matière de fiscalité, même s'il est nécessaire tout de même que l'Etat puisse continuer à donner un cap à la fiscalité dans sa globalité.

6/ Maîtrise de la dépense publique

Il serait en effet pertinent qu'une étude d'impact soit réalisée à chaque fois qu'il est nécessaire sur des projets pouvant dérégler le bon fonctionnement des collectivités.

Vous abordez ensuite la problématique des normes et des réglementations imposés aux collectivités locales. Dans bien des domaines, à cause de la passivité ou de la complaisance des gouvernements, l'Union Européenne s'est progressivement attribuée des pouvoirs exorbitants où elle prétend régenter et uniformiser au mépris du principe fondamental qui est censé la régir : la subsidiarité, c'est-à-dire l'exercice du pouvoir de décision là où il est le plus approprié, ce qui doit en toute raison conduire à sa restitution au niveau national et local. Je considère donc qu'il faut donner plus de temps aux collectivités pour s'adapter à ces normes contraignantes et même les en décharger pour partie et donner davantage de pouvoir à la Commission consultative d'évaluation des normes pour qu'elles puissent mettre un frein à ces procédures.

7/ Maintien de la capacité d'investissement des collectivités

Concernant le financement des collectivités locales, je suis favorable à une redéfinition de la répartition des ressources. Alors que les investissements des collectivités se montent à 50 milliards d'euros par an, 30 milliards se font par autofinancement, et le reste par l'endettement. En raison de la baisse des dotations aux collectivités, les autorités locales seront dans l'obligation de diminuer la part de leur autofinancement, il y aura donc une diminution obligatoire, je dirais même mécanique, des investissements.

Face à ce constat, il est pourrait être judicieux de réfléchir à la création d'une agence de financement pour les collectivités, en lieu et place de l'expérience catastrophique de la Banque Dexia, qui a plongé tant de maires dans des difficultés inextricables. Cette agence pourrait servir, comme vous le soulignez, à répondre aux besoins de moyen terme de nos collectivités locales. Adossée à la CDC pour garantir sa solidité, elle bénéficierait aussi de la sortie de notre pays de l'euro et de l'abolition de la loi de 1973, mesures qui à elles seules permettraient à la collectivité d'économiser 20 milliards d'euros au titre du service de la dette.

8/ Aménagement du territoire

Alors que le gouvernement actuel ferme de manière bureaucratique les hôpitaux, les bureaux de poste, les trésoreries, les écoles, les casernes et les tribunaux, appauvrissant ainsi les territoires, je suspendrai toutes les fermetures afin de confier à un ministère de l'Aménagement du Territoire la création région par région d'un schéma directeur intégré de l'ensemble des services publics. Ce schéma sera élargi à l'ensemble des entreprises que nous remettons dans le giron du service public, et notamment dans les DOM-TOM où le caractère vital du service public est d'autant plus marqué que le territoire est reculé.

Pour mener une politique d'aménagement du territoire efficace et au service de nos concitoyens, il importe ainsi de rompre avec cette volonté idéologique tant répandue dans le milieu politique français "d'adapter" nos territoires à la mondialisation, de leur imposer une normalisation qui ne répond pas toujours à une nécessité incontestable ni aux attentes légitimes

des habitants. Il nous faut au contraire renouer avec l'esprit initial de la décentralisation qui entend donner plus de pouvoir aux citoyens, responsabiliser les élus, et ainsi obtenir de une meilleure efficacité des politiques publiques, grâce notamment à une gestion budgétaire plus transparente et plus saine.

9/ Relations entre les collectivités locales et l'Etat

L'enjeu des 20 prochaines années est de parvenir à une politique d'équilibre des territoires, c'est-à-dire à leur redynamisation mais sans les excès du passé. Cette politique de longue haleine, qui nécessite un véritable contrat de confiance entre élus locaux et Etat central, implique bien évidemment un renforcement du rôle des associations représentatives telles que l'AMF.

*

10/ Démocratie locale*

Je pense qu'avant d'engager une réforme sur le mode de scrutin, il est avant tout nécessaire de réaffirmer le rôle central du département en annulant la réforme gouvernementale sur les conseillers territoriaux. Les conseils généraux jouant un rôle déterminant dans le maillage du territoire et leur représentation, la décentralisation doit se réorganiser autour des départements. Ils verraient ainsi leur clause de compétence générale maintenue et leur liberté fiscale confortée. La réaffirmation du département limiterait les politiques régionales visant à favoriser les identités provinciales trop exacerbées et le développement de relations transnationales avec d'autres régions européennes ou avec le Comité des régions européen qui, porté à l'excès, porte atteinte à l'unité de la

République.

Concernant les élus, je souligne qu'il faut créer un "statut de l' élu"
(droit à la retraite, bilan de compétences, valorisation des acquis)
favorisant le renouvellement et la recomposition de la classe politique et
revaloriser le traitement des Maires, dont les responsabilités et la charge
de travail sont sans commune mesure avec le montant de leur indemnité. Une
vraie réflexion devrait ainsi s'engager sur les moyens limités des petites
communes, dont le Maire fait trop souvent face à une charge trop lourde.

Concernant le droit de vote des étrangers aux élections municipales, j'y
suis opposé car je considère tout simplement que l'exercice de la
citoyenneté doit continuer à être inextricablement lié à la nationalité,
notamment pour ne pas créer plusieurs catégories de citoyens, ce qui
battrait en brèche au cœur même de la République le principe d'égalité.

Espérant avoir répondu à vos interrogations, vous remerciant de votre
intérêt et vous assurant de ma volonté d'intégrer à leur juste niveau les
communes de France au cœur de politiques nationales dynamiques, je vous
prie de croire, Monsieur le Président, Chers Collègues, à l'assurance de
toute ma considération.

Nicolas DUPONT-AIGNAN

Candidat à la présidence de la République

